

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel,
adjoints
Mme GUYON Gabrielle
MM. LOUBOUTIN Laurent, TRULLARD Yvan

Absent excusé : M. TERRIER Cyril

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : Mme VALLEUR Marie-Colette

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Compte administratif 2016
- 2 – Approbation du compte de gestion du comptable
- 3 – Affectation du résultat 2016
- 4 – Vote des taxes locales 2017
- 5 – Vote du budget primitif 2017
- 6 – Ecole : décisions sur le projet
- 7 – SICTOM : rapport annuel 2017
- 8 – Indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- 9 – Admission en non-valeur
- 10 – ONF : Révision d'aménagement forestier
- 11 – Concession cimetièrre et réfection du toit de l'église
- 12 – Ciné'Zik 2017
- 13 – Cartes Avantages Jeunes 2017
- 14 – Demandes de subventions
- 15 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 – Compte administratif 2016

Il est présenté par le Maire et par sections.

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	136 594,93 €		
Dépenses de fonctionnement :	102 740,53 €		
		Résultat de l'exercice :	33 854,40 €
		Résultat antérieur reporté :	54 656,42 €
		Résultat de fonctionnement de l'année 2016 :	88 510,82 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	155 948,96 €		
Dépenses d'investissement :	155 603,91 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 345,05 €
		Résultat antérieur reporté :	- 40 861,72 €
		Résultat d'investissement de l'année 2016 :	- 40 516,67 €
		Résultat définitif :	+ 47 994,15 €

Le maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par M. Romuald BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2 – Approbation du compte de gestion 2016 du comptable

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2016, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'année 2016, présenté par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est approuvé à l'unanimité.

3 – Affectation des résultats 2016

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2016 au budget 2017, soit 40 516,67 € à la couverture de l'autofinancement et 47 994,15 € à la section de fonctionnement.

4 – Vote des taxes locales 2016

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes communales, soit :

taxe d'habitation	8,33%
taxe foncière (bâti)	16,61%
taxe foncière (non bâti)	35,24%

Le produit fiscal attendu pour 2017 est donc de 40 557 €, plus 4 107 € d'allocations compensatrices.

5 – Budget Primitif 2017

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2017 pour la commune ainsi présenté :

	proposition 16	réalisation 16	proposition 17
DEPENSES	417 973,00	299 206,16	353 149,00
Dépenses de fonctionnement	186 096,00	102 740,53	170 995,00
Dépenses d'investissement	231 877,00	196 465,63	182 154,00
RECETTES	417 973,00	347 200,31	353 149,00
Recettes de fonctionnement	186 096,00	191 251,35	170 995,00
Recettes d'investissement	231 877,00	155 948,96	182 154,00
DEFICIT GLOBALISE			
EXCEDENT GLOBALISE		47 994,15	

6 – Ecole : décisions sur le projet

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander le conventionnement des 2 logements prévus (T2 PMR et T2). En effet, ce conventionnement permettra de bénéficier de la TVA à taux réduit. Il autorise également le Maire à solliciter la Région pour une demande de subvention Effilogis, dossier qui ne peut s'ouvrir que sur la rénovation d'un habitat conventionné.

Des devis seront demandés concernant le chauffage et l'assainissement, dispositifs hors de l'étude du CAUE.

En ce qui concerne le choix du cabinet d'architecte, le maire propose de reporter la décision en fonction des aides dont la commune serait éligible et du financement possible.

7 – SICTOM : rapport annuel 2017

Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Il reste consultable en mairie.

Le bac à verre qui commence à être bien endommagé sera prochainement remplacé.

8 – Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique passant de 1015 à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, les anciennes délibérations sont à réactualisées.

Sur proposition du Maire, le conseil, à l'unanimité, décide les indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Pour le Maire : 13,7 % de l'indice de l'indice brut terminal (pourcentage inchangé par rapport à 2014)

Pour les adjoints : 3,3 % de l'indice brut terminal (pourcentage inchangé par rapport à 2014)

9 – Admission en non-valeur

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 872,43 € d'impayés par Monsieur LEURIDAN Jérôme et la somme de 173,07 € d'impayés par M. MUTAFIAN Eric.

Le Maire précise que ces opérations n'annulent pas les dettes qui pourront toujours être recouvrées si les débiteurs reviennent à une situation plus favorable.

10 – ONF : Révision d'aménagement forestier

Suite à l'approbation de l'aménagement forestier pour la période 2016-2035 par la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2016, le conseil municipal demande à l'unanimité aux services de l'état l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et 122-24 du code forestier.

Le conseil accepte le devis de l'ONF pour un montant de 557 € TTC pour des travaux sylvicoles dans la parcelle 15r. Il accepte également les devis de l'entreprise Jurasylyvi pour des montants TTC de 462 €, 528 € et 330 € dans les parcelles 10j,16j et 2r (environ 12 % moins cher que l'ONF).

Suite à la consultation mixte du 21 mars dernier, l'ONF nous fait savoir qu'une seule offre a été faite par l'entreprise JuraTransbois pour un montant de 500 € pour les bois présentés. Sur conseil de l'ONF, le conseil accepte cette offre.

11 – Concession cimetière et réfection du toit de l'église

Suite aux problèmes rencontrés lors du creusement de la tombe de M. CALLIER Albert avec la présence de rochers en-deçà du seuil de la fouille, et compte-tenu que cet événement était imprévisible, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif à 80 €, et ce de manière exceptionnelle, pour les 2 concessions côte à côte de 50 ans. Par contre, il sera systématiquement indiqué aux prochains demandeurs des risques inhérents au sous-sol et en conséquence de prendre les mesures appropriées.

S'agissant du projet de réfection de la toiture de l'église (un pan) ; le conseil l'approuve à l'unanimité et autorise le Maire à déposer une demande de subvention sur la réserve parlementaire auprès de Monsieur le sénateur Gilbert Barbier. L'aide attribuée, sous réserve de la constitution du dossier, est de 2500 €.

12 – Ciné'Zik 2017

Le conseil autorise le Maire à signer la convention d'organisation d'une séance de cinéma au Château d'Artois le 8 juillet prochain pour un montant de 245 € avec la MJC d'Arbois.

13 – Cartes Avantages Jeunes 2017

Suite à la proposition d'Info Jeunesse Jura concernant la « Carte Avantages Jeunes » qui permet aux enfants et adolescents de bénéficier de tarifs réduits ou de gratuité dans de nombreuses activités culturelles et sportives, le conseil décide à l'unanimité et comme les années précédentes d'offrir la carte avantages jeunes aux enfants de la commune âgés de 12 à 17 ans inclus.

14 – Demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 72 € par enfant (6 jours à 12 €) à Nicolas ROUSSEAU, Eliott et Célian BRENIAUX, Noah RISPAL et Iris LÉGLISE qui participeront avec leur classe à un voyage à Barcelone du 1^{er} au 6 mai pour les élèves scolarisés au collège saint Just et du 10 au 15 avril pour l'élève scolarisée au collège Pasteur.

Il sera demandé aux enfants bénéficiaires de rédiger un petit compte rendu de leur voyage qui sera inséré dans le bulletin communal.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à hauteur de 50% de la dépense limitée à 250 € au Foyer Rural qui a organisé un spectacle pour carnaval (coût de l'opération 600 €).

15 – Questions diverses

M. SALVI Marc sollicite l'autorisation de faucher cette année les parcelles C 255, C118, A 525 et A117 situées au Raclette. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Il est rappelé par le maire que tout usage d'une parcelle communale doit être au préalable validée par le conseil ; en conséquence, les demandeurs sont invités à produire en mairie leur requête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Marie-Colette VALLEUR